Organisme de formation groupe ITGA

Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
Du « Sans Mention » vers le « Avec Mention » - Formation initiale

Durée : 21 heures **(3** jours)
Mixte : 21 h, dont e-learning 14h + présentiel 7h

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

Candidats à la certification initiale DPE avec mention souhaitant préparer la certification DPE Avec Mention

OBJECTIFS :

Se préparer à la certification « Avec Mention » pour réaliser :

- les DPE sur tous les types de lots et de bâtiments : maisons individuelles, appartements, lots à usage autre que d'habitation (non résidentiels) dans des bâtiments à usage principal d'habitation, bâtiments d'habitation collectifs, logements à partir des données du bâtiment d'habitation collectif, bâtiments non résidentiels, et lots non résidentiels des bâtiments non résidentiels
- Les attestations exigées à l'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments existants, pour les maisons individuelles ou accolées.

PRÉREQUIS :

Avoir suivi avec succès une formation initiale DPE sans mention d'une durée minimale 56 heures soit 8 jours auprès d'un organisme de formation certifié selon l'arrêté compétences du 20 juillet 2023.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360° et sur bâtiments réels ou aménagés, manipulation des logiciels validés et outils professionnels, échanges de pratique…
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur

ANIMATEUR :

Formateurs qualifiés par Up n'PRO
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

Information sur la certification de personnes :

Conformément à l'Annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023, nous vous recommandons de faire valider vos prérequis de présentation à l'examen de certification auprès votre organisme de certification :

- *Disposer d'une expérience de minimum 3 ans de technicien ou d'agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment*
- *OU Être titulaire d'un BAC+2 dans le domaine des techniques du bâtiment*
- *OU Avoir d'expérience professionnelles d'au moins 3 ans et être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles suivant les dispositions de l'article L. 6113-5 du code du travail.*

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2025 , avoir suivi une formation initiale conforme à l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025 au cours des derniers 18 mois.

PROGRAMME :

Conforme à l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025

Partie théorique (14h en e-learning)

- **Thermique du bâtiment, enveloppe du bâtiment et systèmes énergétiques** en maisons individuelles et bâtiments d'habitation collectifs
- **Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes** et leurs impacts potentiels.
- **Spécificités de l'enveloppe et des systèmes des bâtiments non résidentiels.**
- **Obligations, textes législatifs et réglementaires** pour le périmètre du DPE Avec Mention.
- **Méthode du DPE Avec Mention** (par échantillonnage des logements, depuis le DPE immeuble, DPE bâtiment public et DPE centre commercial).

Partie pratique (7h en salle)

- Réalisation complète de DPE (du recueil des informations à l'édition d'un rapport) sur des cas pratiques dans le périmètre de la certification Avec Mention.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur résultats-et-chiffres-clés

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les **modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV**, consultez notre page **Informations pratiques** : www.upnpro.fr/informations-pratiques

PRG_DPE2024_AM_COMP_SM rev02- 062025